

Taxe d'accise—Loi

Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il répondre à ces questions que je n'ai cessé de poser à la Chambre et au sujet desquelles le gouvernement semble avoir quelque chose à nous cacher?

M. Dick: Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre ne pourra peut-être pas le faire, mais son secrétaire parlementaire peut avoir quelque chose à dire et les insinuations du député ne sont pas dignes de lui.

Toutefois, comme il a soulevé la question hier seulement, je peux dire que je me suis renseigné et que l'on prépare actuellement la réponse à la question n° 285, mais qu'elle n'est pas encore prête. La question n° 282 s'adresse à sept ministères différents; deux d'entre eux n'ont pas encore répondu et tant qu'ils ne l'auront pas fait, nous ne pourrions pas répondre à la question, car toutes les réponses doivent être adressées ensemble. La question n° 313 visait tous les ministres et a donc été transmise aux 40 ministères dont 15 n'ont pas encore répondu. Lorsque ce sera fait, nous pourrions fournir les réponses. La question n° 319 comprenait 20 éléments et nous ne pourrions pas y répondre tant que les 20 réponses ne seront pas prêtes.

Quant à la question n° 386 que le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a également mentionnée hier, elle comporte 18 parties qui n'ont pas toutes obtenu une réponse. Nous y répondrons dès que nous aurons obtenu tous les éléments.

M. le Président: Les questions restantes sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} McDougall: Que le projet de loi C-80, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Débat. Questions et commentaires. Question, l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement ce matin les remarques du député de Montréal-Sainte-Marie et je voudrais d'abord le féliciter pour un discours bien fait et surtout pour sa préoccupation reconnue en cette Chambre pour les moins bien nantis de notre société et pour les gens à revenu modeste.

Dans le projet de loi C-80, il est question d'augmentations de taxes sur l'essence, les médicaments non brevetés, et je demanderais au député... Il nous a lu une liste ce matin de maladies qui pourraient être traitées par ces médicaments non

brevetés et qui vont maintenant être assujettis à une taxe de 10 p. 100. Je me demande s'il ne pourrait pas nous donner encore plus de détails sur cette fameuse taxe sur les médicaments non brevetés?

M. Malépart: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à mon collègue, et compte tenu de la présence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), normalement on se serait attendu d'un ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'il défende l'intérêt des gens qui souffrent, des gens malades.

Malheureusement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas fait sa «job», comme il n'a pas fait son travail au niveau des personnes âgées et des familles avec enfants.

Mon collègue a raison de signaler que la taxe de 10 p. 100 sur la maladie de citoyens affecte non seulement les personnes qui sont gravement malades, et je dois vous dire que le ministre de la Santé nationale et du bien-être social n'a pas fait son travail pour forcer son gouvernement à reculer sur les gens qui souffrent du diabète, de maladies cardiaques, de maladies pulmonaires. Et présentement, le gouvernement maintient sa position et le projet de loi vise à maintenir la taxe sur les gens qui souffrent de l'arthrite. Alors que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social investit des sommes d'argent pour la recherche afin de guérir la maladie, d'un autre côté, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social autorise son premier ministre et le ministre des Finances à maintenir une taxe de 10 p. 100 sur les médicaments qui sont nécessaires.

Non seulement mon collègue a raison, monsieur le Président, de signaler l'importance ou l'odieux de cette mesure, de cette politique—on sait très bien que les gens paieront \$125 de plus pour la pharmacie familiale, à cause de toutes les taxes qui sont incluses dans ce domaine-là—mais d'un autre côté, on sait que le gouvernement désindexe les allocations familiales, modifie le crédit d'impôt-enfant. Alors, mon collègue a entièrement raison de dire que c'est une taxe odieuse, immorale et inacceptable à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires. L'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a la parole.

M. Nystrom: Monsieur le Président, le député de Montréal-Sainte-Marie a mentionné ce matin qu'on a parlé à la Chambre de la question de la désindexation partielle des allocations familiales et de la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

Est-ce que le député libéral était d'accord sur la décision de l'ancien gouvernement libéral, à l'époque des 6 et 5 p. 100, quand le gouvernement de M. Trudeau a fait exactement la même chose avec la désindexation partielle des allocations familiales et des pensions de sécurité de la vieillesse pour la population canadienne? C'était exactement la même chose. C'était une désindexation partielle. C'est la même chose que le gouvernement conservateur a faite. Est-ce qu'il était d'accord sur cela? Si oui, pourquoi n'est-il pas d'accord maintenant?